

PETR DU PAYS DE LANGRES

Comité Syndical du Lundi 29 janvier 2018 Salle n°3 Salle Jean Favre – 52 200 LANGRES 18h00

COMPTE-RENDU

Date de convocation :

23 janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 17

VOTANTS = 18

Présents titulaires :

P.ANDRIOT, P.DZIEGIEL, JM.RABIET, S.DELONG (départ à 18h20), R.DIDIER (départ à 18h11 retour à 18h25), N.FUERTES, F.GROSJEAN, A.LAMBERT (départ à 18h11), J.PREVOT, JP.RAMAGET, MJ.RUEL, D.THIEBAUD, JP.GARNIER, F.GIROD (arrivé à 18h35), W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, D.RICHARD-BRICE, JM.THIEBAUT, L.WEBER

Représentés :

P.GARIOT (pouvoir à D.THIEBAUD), S.DELONG (suppléée par J.SIRLONGE)

Présents suppléants :

C.COLLIAT, S.COEURDASSIER, J.SIRLONGE (arrivée à 18h20), S.PETIT

Excusés :

P.BERTHELON, JP.LUCIOT, E.DARBOT, AC.DURY, M.DARTIER, J .MAUGRAS

Assistaient à la réunion :

Parlementaires : C.GUENE ;

CDT: Y.DOUCHEY;

Invités : P.LAGLER

Équipe PETR : S.SIDIBE, E.PROBERT, K.HURSON, P.GIRAULT, S.ODIN

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le 29 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Favre, sous la Présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD. Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique THIEBAUD ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour. Le Président soumet au vote l'ajout d'une délibération concernant le volet finances. Le Comité syndical accepte à l'unanimité. Enfin, Monsieur Dominique THIEBAUD souhaite ses meilleurs vœux 2018 à l'ensemble des membres.

Madame Dominique RICHARD-BRICE est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été le suivant :

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2017	2
2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU.....	2

PETR DU PAYS DE LANGRES

2.1	MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT LEADER PANNEAUX AUTOROUTES	2
2.2	OUVERTURE DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF.....	3
3	MARCHES PUBLICS	3
3.1	DELIBERATION : TOURNE A GAUCHE ZAI DU BREUIL A VAL DE MEUSE, ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX	3
3.2	DELIBERATION : TOURNE A GAUCHE ZA DU BREUIL A VAL DE MEUSE, AVENANT CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	4
3.3	DELIBERATION : AIRE DE CAMPING-CAR.....	6
3.4	DELIBERATION : AIRE DE CAMPING-CAR, FORFAIT DEFINITIF DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	6
3.5	DELIBERATION : ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES POUR LA SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE 2018-2019.....	7
4	FINANCES.....	8
5	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	8
6	ECONOMIE.....	10
6.1	SAISINE DU CDT – CIRCUITS COURTS	10
7	INFORMATIONS DU PRESIDENT	12
7.1	PROCHAINES REUNIONS	12
7.2	POINT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	12

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2017.

Délibération n°2018-001 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2017

Votants	Contre	Pour	Abstention
17	0	17	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2017.

2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU

2.1 Modification du plan de financement LEADER panneaux autoroutes

Le plan de financement initial délibéré par le Bureau du PETR, le 11 septembre 2017, a dû être modifié pour respecter le plafond de dépense éligible autorisée pour le fonds LEADER (plafond de participation LEADER à 75 000 € par projet). Le financement LEADER passe de 81 900 € à 75 000 €. La part du maître d'ouvrage passe de 20% à 25% (de 27 300 € à 34 200 €).

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Postes de dépenses	Montant en € HT		Montant en €	Taux
Mise en place des 9 panneaux	136 500,00	PETR du Pays de Langres	34 200,00	25 %
		GIP Haute-Marne	27 300,00	20 %

PETR DU PAYS DE LANGRES

		Programme LEADER	75 000,00	55 %
TOTAL dépenses	136 500,00 €	TOTAL Ressources	136 500,00	100 %

2.2 Ouverture de poste adjoint administratif

Délibération sur la création d'un poste d'adjoint administratif à compter à temps complet et à partir du 1^{er} février 2018 suite à l'accord de stagiairisation de la fonction publique de Karine Hurson.

3 MARCHES PUBLICS

3.1 Délibération : Tourne à gauche ZAI du Breuil à Val de Meuse, attribution marché de travaux

Il est rappelé au Comité Syndical que le PETR du Pays de Langres et le Conseil Départemental de la Haute-Marne assurent la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'accès à la zone d'activités du Breuil sur la RD132, située sur la commune de Val de Meuse.

Suite à la consultation, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 19 janvier dernier, propose d'attribuer le marché de travaux à la société EUROVIA de Chaumont pour un montant de 324 681,90€HT, comprenant la variante bordures coulées en place ainsi que la déviation de la circulation de la RD132 entre Avrecourt et la zone du Breuil.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- approuver l'attribution du marché de travaux à la société EUROVIA pour un montant de 324 681,90€HT,
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2018-002 - Objet : Autorisation à attribuer le marché de travaux Tourne à gauche ZA du Breuil à Val de Meuse, attribution marché de travaux

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération N°2017-023 en date du 10 juillet 2017 ;

Considérant qu'une consultation a été relancée pour ce marché suite à la CAO du 20 juillet 2017 qui avait déclaré les offres inacceptables,

Considérant le lancement d'une nouvelle consultation, de la remise des offres et l'analyse de celles-ci par la CAO du 19 janvier 2018,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- *approuver l'attribution du marché de travaux à la société EUROVIA pour un montant de 324 681,90€HT,*
- *inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,*
- *autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.*

PETR DU PAYS DE LANGRES

3.2 Délibération : Tourne à gauche ZA du Breuil à Val de Meuse, avenant convention groupement de commande avec le Conseil Départemental

Il est rappelé au Comité Syndical que la maîtrise d'ouvrage commune de cette opération est constituée dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec mandat pour l'aménagement de l'accès à la zone d'activités du Breuil sur la RD132 sur le territoire de Val de Meuse, établie entre le Conseil Départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres, en date du 9 mai 2017.

Cette convention définit les modalités techniques, administratives et financières de fonctionnement de ce groupement. La répartition des participations financières du Conseil Départemental et du PETR du Pays de Langres, définie dans l'article 2, est reprise dans le tableau ci-après :

Commandes	Part PETR du Pays de Langres	Part Conseil Départemental
Maitrise d'œuvre	Assurée par le Conseil Départemental	
Marché de travaux HT : 415 933,90 €HT	270 149,00 €HT	145 784,90 €HT
Total TTC : 499 120,68 €TTC	324 178,80 €TTC	174 941,88 €TTC

Après avoir finalisé le dossier technique et après validation de l'attribution du marché de travaux, une nouvelle répartition financière est proposée :

Commandes	Part PETR du Pays de Langres	Part Conseil Départemental
Maitrise d'œuvre	Assurée par le Conseil Départemental	
Marché de travaux HT : 324 681,90 €HT	164 480,83 €HT	160 201,07 €HT
Total TTC : 389 618,28 €TTC	197 377,00 €TTC	192 241,28 €TTC

Il est proposé au Comité Syndical de :

- approuver la nouvelle répartition financière entre le Conseil Départemental et le PETR du Pays de Langres tel que proposée sur le tableau ci-avant,
- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes établie entre le Conseil Départemental et le PETR du Pays de Langres et tous documents relatifs à ce dossier.

M. Romary DIDIER évoque le plan de financement. Les éléments prévisionnels, au moment du vote du budget 2017, sont les suivants :

DETR : 34 174€

CD 52 - FGTR : 30 370€

PETR DU PAYS DE LANGRES

Excédents CD 52 : 39 284,73€
 GIP HM : 41 729€
 PETR : 124 591,27€ (46,12%)
TOTAL : 270 149€ HT

Ils sont recalculés en fonction du montant du marché et de la reprise des arrêtés de subventions.

Délibération n°2018-003 - Objet : Tourne à gauche ZAI du Breuil à Val de Meuse, avenant convention groupement de commande avec le Conseil Départemental

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération N°2017-009 en date du 20 mars 2017 ;*

Vu la convention de groupement de commandes entre le PETR du Pays de Langres et le Conseil Départemental de la Haute-Marne, en date du 9 mai 2017, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de fonctionnement de ce groupement ;

La répartition des participations financières du Conseil Départemental et du PETR du Pays de Langres, définie dans l'article 2, était la suivante :

Commandes	Part PETR du Pays de Langres	Part Conseil Départemental
Maitrise d'œuvre	Assurée par le Conseil Départemental	
Marché de travaux HT : 415 933,90 €HT	270 149,00 €HT	145 784,90 €HT
Total TTC : 499 120,68 €TTC	324 178,80 €TTC	174 941,88 €TTC

Après avoir finalisé le dossier technique et après validation de l'attribution du marché de travaux, la répartition financière modifiée est la suivante:

Commandes	Part PETR du Pays de Langres	Part Conseil Départemental
Maitrise d'œuvre	Assurée par le Conseil Départemental	
Marché de travaux HT : 324 681,90 €HT	164 480,83 €HT	160 201,07 €HT
Total TTC : 389 618,28 €TTC	197 377,00 €TTC	192 241,28 €TTC

PETR DU PAYS DE LANGRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver la nouvelle répartition financière entre le Conseil Départemental et le PETR du Pays de Langres tel que proposée sur le tableau ci-avant,
- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes établie entre le Conseil Départemental et le PETR du Pays de Langres et tous documents relatifs à ce dossier.

3.3 Délibération : Aire de camping-car

Il est rappelé au Comité Syndical que le PETR du Pays de Langres assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars d'une capacité de 29 places ainsi que d'une aire de services, située rue Jean Favre sur la commune de Langres.

Suite à la consultation, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 19 janvier dernier, propose d'attribuer le marché de travaux à la société BONGARZONE TP de Saints-Geosmes pour un montant de 239 655,40€HT.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- approuver l'attribution du marché de travaux à la société BONGARZONE TP pour un montant de 239 655,40€HT,
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2018-004 - Objet : Autorisation à attribuer le marché de travaux Aire de camping-car à Langres

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération N°2016-121 en date du 3 octobre 2016 ;

Vu la délibération N°2017-039 en date du 12 juin 2017 ;

Considérant qu'une consultation a été lancée pour ce marché,

Considérant la remise des offres et l'analyse de celles-ci par la CAO du 19 janvier 2018,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver l'attribution du marché de travaux à la société BONGARZONE TP pour un montant de 239 655,40€HT,
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

3.4 Délibération : Aire de camping-car, forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre

Il est rappelé que la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'agence BEREST de Dijon, avec un forfait provisoire de rémunération de 11 454,00€ HT.

En application de l'article 10 du CCAP, il est proposé d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 11 934,84€HT, correspondant au coût des

PETR DU PAYS DE LANGRES

travaux de 239 655,40€ HT multiplié par le taux de rémunération fixé à 4,98% dans l'acte d'engagement.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- approuver le forfait définitif de rémunération de l'agence BEREST, maitre d'œuvre de cette opération, à la somme de 11 934,84€ HT,
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2018-005 - Objet : Aire de camping-car, forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2016-121 en date du 3 octobre 2016 ;
Vu la délibération N°2017-039 en date du 12 juin 2017 ;
Vu la délibération N°2018-004 en date du 29 janvier 2018 ;*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver le forfait définitif de rémunération de l'agence BEREST, maitre d'œuvre de cette opération, à la somme de 11 934,84€ HT,
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

3.5 Délibération : Accord-cadre de fournitures courantes et de services pour la signalétique d'interprétation du patrimoine 2018-2019

Le PETR du Pays de Langres porte la maîtrise d'ouvrage de plusieurs opérations issues du plan d'interprétation du patrimoine. Quatre opérations d'interprétation sont inscrites au budget 2017 pour une réalisation en 2018 : Langres, les Sources de l'Aube, le château du Pailly, Cohons.

Suite à la consultation, l'attribution des trois lots du marché de signalétique touristique d'interprétation du pays de Langres 2018-2019 (accord-cadre de fournitures courantes et de services) sera proposée à validation du Comité Syndical du 29 janvier 2018.

Délibération n°2018-006 - Objet : Accord-cadre de fournitures courantes et de services pour la signalétique d'interprétation du patrimoine 2018-2019

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu la délibération N°2017-007 en date du 27 février 2017 ;*

*Considérant qu'une consultation a été lancée pour ce marché,
Considérant la remise des offres et l'analyse de celles-ci par la CAO du 19 janvier 2018,
Considérant la remise d'offres négociées et l'analyse de celles-ci par la CAO du 29 janvier 2018,*

PETR DU PAYS DE LANGRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver l'attribution du marché (accord-cadre) de fournitures courantes et de services à la société TRACE TPI pour un montant maximum de 60 000 €HT pour le lot 1 (conception générale), pour un montant maximum de 11 000 €HT pour le lot 2 (cartographie) et pour un montant maximum de 14 000 €HT pour le lot 3 (réalisation des décors),
- inscrire au Budget Primitif 2018 les crédits correspondants,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

4 FINANCES

Délibération n°2018-007 - Objet : Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Langres Sud

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 alinéa 3, qui précise que l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant la date prévisionnelle du vote du budget et la nécessité d'engager rapidement des travaux d'aménagement de la ZAE de Langres Sud afin qu'une entreprise puisse s'y implanter ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Langres Sud :
 - Opération : Aménagement de la zone,
 - Chapitre : 23,
 - Article : 2317,
 - Montant : 20 000 €.
- inscrire ces crédits au Budget Primitif 2018.

5 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Le document de présentation du DOB 2018 constitue une annexe de ce compte-rendu.

Patricia ANDRIOT comprend la nécessité de se maintenir à la cotisation indiquée dans le pacte financier. Pour autant, il convient de bien distinguer la part fonctionnement de celle de l'investissement. Le PETR du Pays de Langres doit garder un budget de fonctionnement qui ne constitue pas la variable d'ajustement. Le PETR du Pays de Langres conduit trois missions relevant des trois anciennes structures (tourisme – économie et « pays ». La mission « pays » ne doit pas être dissolue dans l'ensemble. Le PETR du Pays de Langres doit conserver une ingénierie de projet et financière : notamment pour répondre à des appels à projets, mobiliser d'autres sources de financement, mais aussi pour penser l'investissement d'avenir, le

PETR DU PAYS DE LANGRES

développement. Un recrutement doit peut-être être envisagé, et la pérennisation du fonctionnement doit être actée.

Charles GUENÉ amène le débat autour d'un partenariat à reconstruire avec le Conseil départemental de Haute-Marne dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale pour conserver certaines des missions « tourisme » du PETR du Pays de Langres. Par ailleurs, des mutualisations doivent être envisagées.

William JOFFRAIN, au nom du Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, indique le besoin en ingénierie de la Communauté de Communes afin de travailler les montages de projets et de dossiers. Cela peut être envisagé dans le cadre de prestation de services.

Nicolas FUERTES évoque la question santé en indiquant la solution du salariat de médecins. Francis GROSJEAN répond que c'est souvent une des dernières solutions qu'il convient d'activer.

Jeannick SIRLONGE cite l'expérience du Bergerac qui a fait le choix du salariat de médecins et pour lequel le territoire a eu de nombreuses candidatures.

Dominique RICHARD-BRICE réaffirme que les nouvelles générations de médecins souhaitent être salariées afin de ne plus supporter les contraintes.

Nicolas FUERTES se pose la question du manque de lisibilité du PETR du Pays de Langres et s'interroge sur le fait d'élargir ses compétences autour de projets structurants. Il cite notamment le soutien financier aux événements majeurs du territoire : le Chien à plumes et le Rallye Terres de Langres.

Dominique THIEBAUD rappelle que la mise en place du PETR du Pays de Langres a demandé du temps ; un temps nécessaire à l'absorption, la refonte des missions des trois anciennes structures en lien avec le contexte actuel. Cette phase est derrière. La phase opérationnelle est devant.

François GIROD insiste sur le fait de travailler à l'avenir sur des actions culturelles structurantes qui permettraient de faire glisser cette compétence des communes, des intercommunalités vers le PETR du Pays de Langres.

Patricia ANDRIOT évoque le financement du Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres et la nécessité de travailler sur de la prospective.

Charles GUENÉ réagit en indiquant que la question du financement du Conseil de Développement peut se régler facilement. Par ailleurs, il admet que le PETR du Pays de Langres est peu lisible ; un sentiment confus est prégnant vis-à-vis de cet outil. Mais les parties prenantes viennent d'appréhender l'outil. C'est un grand pas.

Délibération n°2018-008 - Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

PETR DU PAYS DE LANGRES

6 ECONOMIE

6.1 Saisine du CDT – circuits courts

Yves DOUCEY, Président du Conseil de développement territorial, excuse Dominique CAMBURET, référent du groupe de travail « circuits courts » qui ne pouvaient être disponible à cette réunion. Yves DOUCEY indique que l'avis s'inspire des résultats de l'action menée dans le Bassigny en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ARDEAR. Différentes réunions et rendez-vous ont été menés avec des consommateurs et des producteurs.

Les personnes rencontrées sont favorables à une action collective et ont été agréablement surpris de l'intérêt des élus à ce sujet. L'intérêt des agriculteurs aux circuits-courts permettra une valeur ajoutée à leur activité. Leurs difficultés sont la commercialisation, la communication et la distribution. Les consommateurs publics sont intéressés. L'accent pour eux doit être porté sur la formation du personnel. Les consommateurs d'une manière générale constatent une offre insuffisante, ce qui nécessite de travailler sur l'installation d'agriculteurs et sur la diversification de produits.

Le contexte est favorable à travailler sur ce sujet vu les annonces au niveau du Préfet de Région, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et des Agences de l'eau (références à des réunions régionales organisées en 2017). Un appel à projet sera lancé en 2018 pour des actions en 2019 et 2020. Yves DOUCEY souligne l'importance de mettre en œuvre un Plan alimentaire territorial (PAT). L'opération est complexe mais importante. Il invite le Comité syndical à une prise de décision rapide (en février) pour pouvoir tenir les délais de l'appel à projet.

En synthèse, l'avis du Conseil de développement territorial est le suivant :

Après avoir entendu et débattu du rapport du groupe de travail relatif à la saisine « circuits courts alimentaires en date du 7 avril 2017, le CDT émet l'avis suivant à partir des éléments recueillis tout au long de l'enquête que nous avons conduit :

1/ Le territoire dispose d'atouts pour un engagement volontaire dans une politique de soutien aux circuits courts alimentaires en vue de :

- conserver et développer de la valeur ajoutée sur le territoire
- développer des emplois directs et indirects (installations, reprises, diversifications)
- favoriser des modes de production agricole à faibles impacts environnementaux
- prévenir les problèmes santé – alimentation – environnement pour les habitants en particulier dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) en cours d'élaboration
- la création d'un SCoT à l'échelle du pays.

2/ Cet engagement est à traduire dans un projet alimentaire en pays de Langres porté par le PETR suivant les étapes calendaires suivantes :

- Février 2018 :
 - décision politique d'engagement du PETR dans une démarche de projet alimentaire
 - mise en place d'un COPIL pour validation et suivi des différentes phases du projet.
- Avril à septembre 2018 : mise en place d'une animation pour la création du projet ;
 - 1. A partir de l'état des lieux :
 - rapprocher l'offre et la demande sur le territoire en s'inspirant du travail réalisé sur le Bassigny par la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne et l'ARDEAR de Champagne-Ardenne, ainsi que sur la CCAVM qui a effectué un focus particulier sur la commande publique de restauration. Il est nécessaire pour ce travail de créer un groupe multi-technique en appui de l'animation ;
 - élaboration du répertoire des produits et des producteurs du territoire avec l'appui d'une expertise professionnelle. Ce travail pourrait être réalisé avec l'embauche

PETR DU PAYS DE LANGRES

d'un stagiaire Master II pendant la période, en appui de l'animation. Pour participer au financement de cette première action, le programme LEADER pourrait être sollicité à condition que le dossier soit déposé par le PETR du Pays de Langres avant mars 2018
 → 2 Le travail réalisé par l'équipe (animation, stagiaire, groupe technique) devra être partagé et validé par le COPIL. Il sera proposé à l'issue de ce premier travail un diagnostic local et un plan d'action pour répondre dans la durée à la mise en œuvre de ce projet alimentaire.

- Courant septembre 2018, l'Etat devrait sortir son appel à projet : plan alimentaire territorial assorti d'un cahier des charges précis pour une réponse courant novembre 2018
- De septembre à novembre 2018 :
 → Elaboration de votre réponse à partir des axes prioritaires retenus par l'Etat :
 Il est nécessaire de prévoir une animation interne ou externe pour l'élaboration de votre dossier (le temps prévu étant relativement court même si une majeure partie du travail a été réalisé entre avril et septembre)
- En 2019-2020 (si vous êtes retenus) :
 → Mise en œuvre de la phase 1 du PAT*
 *PAT : projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation.
 → Maintenir la mission d'animation interne ou externe avec les financements obtenus.
 → Il sera sans doute utile de monter un deuxième dossier LEADER dès janvier 2019, pour la période de mise en œuvre 2019-2020.

3/ Les principaux points de vigilance à prendre en compte dans la démarche :

- les éventuelles réserves foncières à prévoir dans le SCoT et les PLUi pour permettre l'installation de nouveaux maraichers,
- dans le CLS, insister sur la nécessité de développer prévention - santé - environnement,
- la création d'un abattoir de proximité répondant à toutes les mesures sanitaires prévues (AB, steak haché...),
- pour la restauration scolaire, être vigilant sur les dates de fin des différentes DSP,

Il est nécessaire d'insister particulièrement sur deux points :

- le gaspillage alimentaire : 0 déchet
- la formation à la qualité environnementale : 0 phyto et la qualité de l'eau.
- S'interroger sur la nécessité de créer à terme une légumerie,
- La valorisation du Label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » du pays de Langres,
- Le suivi d'une éventuelle candidature départementale à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Région Grand Est / Agences de l'eau (Chambre d'Agriculture et ARDEAR),
- La création de l'association « Made in Pays de Langres » avec son aura sur les producteurs.

Un document complet sera en ligne sur le site internet : www.pays-langres.fr.

Patricia ANDRIOT évoque l'importance d'une volonté politique sur le sujet au regard des territoires nombreux déjà lancés sur le sujet. Des retours d'expériences existent.

Nicolas FUERTES évoque le sujet de l'abattoir. Yves DOUCEY indique que les agriculteurs souhaitent un abattoir de proximité (avec laboratoire).

Charles GUENÉ évoque le lien à faire avec la marque Made in Pays de Langres.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Yves DOUCEY indique qu'un ajustement des critères doit être opéré pour une meilleure cohérence. Par ailleurs, il indique que certains territoires qui se lancés sur ce sujet ont axer leur intervention sur une thématique (comme la formation pour le Sud Meuse / achat de terrain et reprise d'une ferme pour l'installation de producteurs à Metz).

Charles GUENÉ évoque la restauration collective des lycées et l'intervention de la Région en la matière. Des solutions collectives doivent être trouvées (exemple : création d'un GIE). Que veulent les producteurs ?

Jean-Michel RABIET indique que la forte mise en réseau des agriculteurs bio, l'expérience du Collège de Prauthoy.

Yves DOUCEY répond à Charles GUENÉ en précisant qu'il est trop tôt de penser à un GIE. Un temps de réflexions est nécessaire pour réfléchir à la bonne solution. Il faut en effet s'appuyer sur des démarches exemplaires à l'image du cuisinier du Collège de Prauthoy. Citons également le partenariat de la Régie rurale du Plateau avec cinq maraîchers qui mettent en place en commun un plan de culture avec spécialisation. Il faut un minimum d'entente collective pour s'organiser au mieux.

Jean-Michel RABIET s'interroge sur la maîtrise des quantités et leur vente. Un modèle doit être trouvé afin d'éviter toutes pertes pour l'agriculteur.

Dominique THIEBAUD remercie le Conseil de développement territorial pour ce travail fourni. Ce sujet sera discuté au moment du DOB et vote du budget 2018.

7 INFORMATIONS DU PRESIDENT

7.1 Prochaines réunions

Le Comité Syndical fixe la prochaine séance au 19 mars 2018 à 18h. Le prochain Comité Syndical sera consacré au vote du budget 2018.

7.2 Point de situation des ressources humaines du PETR du Pays de Langres

Monsieur Dominique THIEBAUD informe les membres que Sabrina Odin a accepté un autre projet professionnel et annonce son départ pour le SIVOM de Recey sur Ource et la remercie pour ses années de services au sein du PETR du Pays de Langres, mais aussi du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres.

Monsieur Dominique THIEBAUD profite de ce début d'année pour saluer et remercier chaleureusement Monsieur Charles GUENÉ pour sa volonté, son initiative, sa force de persuasion qui ont permis de mettre en place le PETR du Pays de Langres et pour les deux années de présidence qui ont contribué à enclencher une nouvelle dynamique sur ce territoire.

La séance est levée à 20h00.

**Le Président,
Dominique THIEBAUD**

le Président



Dominique THIEBAUD